

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 juillet 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		(TND)	(TND)
A C T I F S	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 595	4 595
Moins : Amortissements		4 595	3 921
	1	0	674
Immobilisations corporelles		126 146	122 903
Moins : Amortissements		119 561	114 086
	2	6 585	8 817
Immobilisations financières		4 899	4 899
Moins : Dépréciation		0	0
	3	4 899	4 899
Total des Actifs Immobilisés		11 484	14 390
Autres Actifs non courants (charges à répartir)		0	0
Total des Actifs non courants		11 484	14 390
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		0	0
Moins : Dépréciation		0	0
		0	0
Clients et comptes rattachés		1 787 468	1 413 062
Moins : Provisions		-1 316 908	-1 297 223
	4	470 560	115 839
Autres actifs courants	5	3 993 996	4 008 208
Moins : Provisions		-18 227	-18 227
		3 975 769	3 989 981
Placements et autres actifs financiers	6	511 196	505 959
Liquidités et équivalents de liquidités	7	763 522	859 000
Total des Actifs courants		5 721 047	5 470 778
Total des Actifs		5 732 531	5 485 167

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		(TND)	(TND)
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		19 464	14 158
Autres capitaux propres		0	0
Résultats reportés		808	12 189
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		1 020 273	1 026 347
Résultat de l'exercice		363 945	93 925
Total des capitaux propres avant affectation	8	1 384 217	1 120 273
PASSIFS			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		19 307	19 307
Emprunts bancaires			
Total des passifs non courants		19 307	19 307
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	76 616	77 252
Autres passifs courants	10	4 252 391	4 268 336
Concours bancaires et autres Passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		4 329 007	4 345 587
Total des passifs		4 348 314	4 364 894
Total des capitaux propres et des passifs		5 732 531	5 485 167

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		(TND)	(TND)
	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Revenus	11	1 890 179	1 264 132
Autres produits		0	0
Total des produits d'exploitation		1 890 179	1 264 132
Variation des stocks			
Achats	12	724 801	264 418
Charges de personnel	13	55 705	78 611
Dotations aux amortissements et provisions	14	25 833	49 583
Autres charges d'exploitation	15	693 916	928 212
total des charges d'exploitation		1 500 255	1 320 824
Résultat d'exploitation		389 924	-56 692
Charges financières nettes	16	17 201	-
Produits financiers		-	126 332
Autres produits ordinaires		2 478	30 038
Résultats des activités ordinaires avant impôts		375 201	99 677
Impôt sur les bénéfices		11 256	5 752
Résultat net de l'exercice		363 945	93 925

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	TND	TND
	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	363 945	93 925
Dotations aux amortissements et aux prov.	25 833	50 983
Variation :		
Clients	-69 628	112 575
Stocks		
Autres créances	-290 566	27 816
Fournisseurs et autres dettes	-16 581	-31 480
Reprises		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13 003	253 820
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant des investissements gros entretiens		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	-3 243	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décaissements provenant de l'octroi des prêts		
Encaissements provenant des remboursements des prêts		
Flux liés aux réserves du fonds social		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-3 243	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Remboursements des emprunts en principal et intérêts		
Dividendes et autres distributions payées		
Dividendes et autres distributions reçues		
Dividendes versés	-100 000	
Encaissements / Décaissements pour acquisition SICAV	-5 238	-17 498
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-105 238	-17 498
Variation de la trésorerie	-95 478	236 323
Trésorerie du début d'exercice	859 000	622 677
Trésorerie à la clôture de l'exercice	763 522	859 000

Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Immobilière	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
TOTAL	50 000	1 000 000	100%

2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

a. Unité monétaire :

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

b. Exercice social :

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

c. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	<u>33%</u>
<u>Équipement de bureau</u>	<u>20%</u>
<u>Matériel Informatique</u>	<u>33%</u>
<u>Matériel de transport</u>	<u>20%</u>
<u>Installations et agencements</u>	<u>10%</u>

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

a. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

b. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

c. Autres charges d'exploitation :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

5. PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**, une retenue à la source de **20%** est opérée conformément aux dispositions de **l'article 53** du code de l'IRPP et de l'IS.

8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Cette rubrique s'élève à **4.595 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars**.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2019 est de **126.146 Dinars**, amortie à hauteur de **119.561 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2019

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2018	Reclas. Et Acquisition 2019	Valeur Brute au 31/12/2019	Tx Amt	Cumul Amt au 31/12/2018	Dotation aux Amt 31/12/2019	Cumul Amt au 31/12/2019	VCN au 31/12/2019
Logiciels	4 595		4 595	33%	3 921	674	4 595	0
Equipements de bureaux	11 095	1 867	12 962	20%	10 617	513	11 130	1 832
matériel Informatique	27 815	1 376	29 191	33%	20 164	4 652	24 816	4 375
Matériel de transport	80 900		80 900	20%	80 900	-	80 900	0
Installations et Agencements	3 093		3 093	10%	2 406	309	2 715	378
TO TAL	127 498	3 243	130 741		118 007	6 149	124 156	6 585

NOTE 3 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **4.899 dt** au 31 Décembre 2019. Cette rubrique n'enregistre aucune variation au cours de 2019.

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à **470 560 Dinars** en 2019 contre **115 839 Dinars** en 2018.

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
SOGES/MSA	19 685	20 563
AWMC	42 541 -	
OMMP	1 695 -	
STE (4-1)	1 090 657	1 090 657
STE PJT 024 (4-1)	206 565	206 565
SNDE	113 578	95 276
REC	7 969 -	
client facture à Etablir	304 778 -	
BRUT	1 787 468	1 413 062
Provisions pour dépreciation	-1 316 908	-1 297 223
TOTAL	470 560	115 839

Note 4-1 . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles.

NOTE 5 : Autres actifs courants

Au 31 Décembre 2019, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **3 993 996 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Crédit TVA	11 609	18 503
Report d'impôt	9 107	2 156
Sous Total	20 715	20 659
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (5-1)	177	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (5-1)	87 075	87 075
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (5-1)	150 228	150 228
Projet REC	47 351	49 852
Produits à recevoir	29 167	41 469
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente	843 623	843 623
Charges constatées d'avance	8 107	7 572
Sous Total	3 973 281	3 987 549
TOTAL	3 993 996	4 008 208

Note 5-1 : Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2019 à **237.481 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 253 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentiel entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 227 dinars**.

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

Les «Placements et autres actifs financiers» s'élèvent à **511.196 Dinars** en 2019 contre **505.959 Dinars** en 2018.

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2019 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
STB DINAR	79 112	52 676
STB EURO	253 426	573 680
STB DOLLARS	421 942	228 425
STB DINAR REC	4 385	2 610
CAISSE	4 658	1 609
TOTAL	763 522	859 000

NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Capital social	1 000 000	1 000 000
Résultat reporté	808	12 189
Reserves légales	19 464	14 158
Résultat de l'exercice	363 945	93 925
TOTAL	1 384 217	1 120 273

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 Décembre 2019, la valeur de cette rubrique étant de **76 616 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Fournisseurs	67 969	44 209
Fournisseurs RG PROJET REC	8 647	33 042
TOTAL	76 616	77 252

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2019 est de **4.252.391 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	7 467	21 602
Dettes provisionnées pour congés payés	4 590	10 271
	20 445	19 193
Autres (CAP, Débiteurs et créditeurs divers, facture SONEDE)(10-1)	4 219 889	4 217 270
TOTAL	4 252 391	4 268 336

Note 10-1 Autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Charges à payer	56 264	29 629
Facture SONEDE	49 100	199 670
Provisions pour risques	0	886
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	152 384
Provisions pour risques projet Mauritanie	44 306	43 420
Impôts à payer 31/12/2019	11 256	
Jetons de présence	11 250	0
Actionnaires compte de dividendes	17 947	12 468
Frs FNP	20 000	
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Créditeurs divers Action Urgente (10-1-1)	2 807 553	2 807 553
OSEF Créditeurs divers Avenant Action Urgente (10-1-1)	843 623	843 623
Autres prestataires de services	137 138	58 570
Total	4 219 889	4 217 270

Note (10-1-1) Dettes OSEF :

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

Notes État de Résultat

NOTE 11 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à **1 890 179 Dinars** en 2019 contre **1 264 132 Dinars** en 2018 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
CA export	1 809 381	1 259 132
NIGER	12 704	13 043
RDC formation	524 224	405 382
OUZBEKISTON	31 241	15 636
DJIBOUTI	190 619	
MAURITANIE	71 597	767 612
REKK	0	30 225
MAURITANIE AVENANT	606 659	0
MAURITANIE FORMATION	54 914	
TC CONSULTING	4 676	
REC	7 969	
DJIBOUTI	304 778	
SENEGAL (SOGES)		19 685
SENEGAL (NIPPON)		7 550
MARCHE LOCAL	80 799	5 000
NFIDHA	0	5 000
OMMP TN	1 500	
BENIN TN	5 500	
BEST ENG	6 000	
ALGERIE TN	47 298	
IET TN	4 001	
AWMC	10 000	
PROWAY CONSULTING	6 500	
Total	1 890 179	1 264 132

NOTE 12 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2019 à **724 801 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Achat carburant	14 472	12 999
Achat fournitures	0	263
Eau électricité	1 075	308
Fourniture administrative	999	414
Sous Total 1	16 547	13 984
FACTURES SONEDE	69 980	175 224
Achats de prestations de services	638 275	75 211
Sous Total 2	708 255	250 434
Total	724 801	264 418

NOTE 13 : Charges de personnel

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **55.705 Dinars** en 2019 contre **78.611 Dinars** en 2018.

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Rémunération détachés longue durée	0	21 780
Salaires autres que les détachés LD	52 250	43 847
Provisions congés payés	-5 680	1 360
Charges patronales	9 135	11 624
Total	55 705	78 611

NOTE 14 : Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Valeur au 31/12/2019
Dotations aux amortissements	6 149
	-
Dotations aux provisions Projet Sénégal	19 685
Total	25 833

NOTE 15 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Salaire sivp	9 100	8 485
Jetons de présence	11 250	5 000
Reception	38 686	31 305
PERDIUM	419 301	184 936
Sous traitance générale	1 530	3 424
Entretien et réparation	7 372	9 018
Personnel extérieur à l'entreprise	1 129	1 153
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	0	304 741
Frais postaux	4 529	5 546
Honoraires	25 179	47 702
Locations	16 972	16 108
Prime du personnel extérieur détaché permanent	4 939	31 890
Primes assurance	2 440	2 174
Services extérieurs divers	3 387	8 605
Publicités publications relations publiques	12 293	10 926
Services bancaires	2 596	1 427
Personnel DCD	45 225	192 645
Pénalité de retard	112	216
Pertes ordinaires	985	3 667
Droits et taxes	3 474	2 892
Déplacements	83 417	56 353
Total	693 916	928 212

NOTE 16 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent **17 201 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2019
Agios créditeurs	-955
Revenus de VMP	-49 757
Gains de change	-5 142
Pertes de change	73 055
Total	17 201

NOTE 17 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2019, les dettes des parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-69 980
	Dettes au 31/12/2019 (Passifs)	-49.100

Rapport Général

Tunis, le 22 Juin 2020

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL***

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNATIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **1.384.217 Dinars** y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **363.945 Dinars**.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société «**SONEDE INTERNATIONAL**» au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur les événements postérieurs à la date de clôture des états financiers. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 4 Juin 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurement à cette date.

Il est à signaler que la propagation de la pandémie COVID 19 et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Rapport Spécial

Tunis, le 22 Juin 2020

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2019 :

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019. Elles concernent :

- 1.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2015. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à **69.980 Dinars**. La SONEDE INTERNATIONAL doit, au 31 décembre 2019 à la SONEDE au titre de cette convention, un montant de **49.100 Dinars**.
- 2.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.
- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.

- La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

II. Rémunération des dirigeants

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de 2.000 Dinars.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP de 400 litres.
 - La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
 - Une prime de bilan fixée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 totalisent la somme de **82 272 dt** en plus d'une prime de bilan de **15.000 dt**.

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Notes complémentaires :Projet « action urgente au TCHAD »

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONEL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en euro revient à SONEDE INTERTIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2019, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF. Ces montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients » **1.297.222 Dinars**, est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.